

## Achats éco-responsables de bois et produits dérivés

**M. CYPRIANI, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur** : Les forêts couvrent environ 3 870 millions d'hectares, soit 30 % de la superficie terrestre de la planète.

### Rôle de la forêt

Les forêts ont un rôle vital. Elles participent à la gestion climatique. Elles présentent un cycle naturel stockage-émission de carbone nul. En effet, la forêt absorbe de grandes quantités de CO<sub>2</sub> pendant sa croissance et le libère lors de la décomposition du bois ou de sa combustion. Un m<sup>3</sup> de bois stocke une tonne de CO<sub>2</sub> et permet ainsi de lutter contre l'effet de serre.

Par ailleurs, les forêts tropicales abritent une biodiversité exceptionnelle estimée par les scientifiques à plus de la moitié des espèces terrestres connues. Plus de 70 % des plantes ayant permis l'élaboration des médicaments contre le cancer proviennent des forêts primaires. Les espèces végétales et animales répertoriées et étudiées à ce jour représentent moins de 5 % des espèces existantes, d'où le potentiel de recherches et d'exploitation considérable, malheureusement mis en péril par la destruction de ces milieux.

Enfin, les forêts tropicales et boréales constituent l'habitat de nombreux peuples autochtones qui vivent depuis des siècles dans ces massifs forestiers. Ces peuples sont les premières victimes de la déforestation.

### La déforestation

Près de 80 % des forêts primaires de la planète ont déjà disparu dont une grande partie au cours des dernières décennies. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO), 14,2 millions d'hectares de forêts tropicales disparaissent chaque année, soit l'équivalent de la forêt française. Toutes les 6 heures, une parcelle de forêt tropicale égale à la surface de Paris disparaît. En une heure, c'est l'équivalent de la Forêt de Chailluz qui est rayée de la carte.

En forêt tropicale sèche, la principale cause de déforestation est la coupe de bois de chauffe. En effet, 90 % des volumes de bois exploités sont destinés aux besoins domestiques (principalement cuisson des aliments) ; seulement 10 % sont destinés à des usages industriels (sur place ou exportation). Dans les forêts tropicales humides, les causes varient selon les régions ; la surexploitation des bois précieux destinés à l'exportation en Afrique Centrale, la culture du soja et l'élevage bovin en Amazonie, la coupe sauvage des bois, la plantation d'arbres à croissance rapide pour l'industrie papetière ou encore la plantation de palmier à huile ou d'eucalyptus et les incendies volontaires en Asie du Sud-Est sont les principales causes de la déforestation, auxquelles s'ajoutent partout l'ouverture de routes qui favorise le braconnage et les défrichements agricoles.

A l'inverse de la forte régression des forêts tropicales, la surface des forêts tempérées du Nord est en extension, notamment en France où la surface a augmenté de plus de 30 % en 50 ans. Elle a même doublé depuis 1789. Cependant, les premières politiques de reboisement ont largement favorisé la plantation de résineux aux impacts écologiques négatifs. Aujourd'hui, la déprise agricole contribue à l'extension de la forêt française, mais l'homogénéisation des pratiques forestières (pas assez de bois morts, de vieux arbres, de sous-bois) et la fragmentation des habitats (routes, agriculture intensive) dégradent et menacent d'extinction des centaines d'espèces animales et végétales forestières.

### Les atouts écologiques du bois

Le bois est un matériau de construction ancestral dont de nombreux ouvrages, construits depuis plusieurs siècles, attestent aujourd'hui de sa durabilité. Il est issu d'une matière première renouvelable contrairement à la plupart des autres matériaux. Le matériau bois nécessite peu de transformations, ce qui limite sa consommation d'énergie sauf s'il provient de régions éloignées. Le bois est un matériau écologique qui participe à la lutte contre le changement climatique lorsqu'il est produit et transformé localement.

Le bois est un matériau recyclable car en fin de vie il devient un combustible fournissant du chauffage et de l'énergie (s'il n'est pas traité avec des produits nocifs).

### **La préservation des forêts**

Les forêts d'Europe de l'Ouest sont principalement des forêts cultivées. Les lois forestières, appliquées et régulièrement révisées, constituent le socle de la gestion durable des forêts françaises.

La Banque Mondiale estime que 90 % des 1,2 milliards d'êtres humains qui vivent dans une extrême pauvreté dépendent de la forêt pour satisfaire une partie de leurs besoins.

Les forêts primaires tropicales et boréales constituent un patrimoine mondial particulièrement fragile et néanmoins essentiel pour l'équilibre de la planète.

L'exploitation forestière industrielle sans garantie de respect de l'environnement et des populations n'est pas viable, elle entraîne la perte irréversible d'espèces animales et végétales, aggrave le phénomène de changement climatique et porte atteinte aux populations autochtones.

L'exploitation raisonnée des forêts par les populations locales est une opportunité pour contribuer à la réduction de la pauvreté et pour limiter l'érosion de la biodiversité.

La production de papier recyclé présente un écobilan plus favorable que celle du papier issu de fibres vierges.

25 % du bois tropical est aujourd'hui consommé par les marchés publics. Pour enrayer cette dégradation, ONG et Etats mettent en place des labels de certification qui garantissent la gestion durable des forêts. Cette démarche encore marginale -seuls 2 % des forêts sont aujourd'hui protégés par ces labels- est un gage de prise de conscience salutaire.

Les collectivités et les établissements publics ont donc un rôle important à jouer pour contribuer à la protection des forêts tropicales, pour sauvegarder la biodiversité et pour limiter le changement climatique. Ce rôle peut s'exercer à plusieurs niveaux : en tant que consommatrices, maître d'ouvrage, et en tant que forces de sensibilisation en direction de la population et des acteurs économiques.

### **Les substituts du bois exotique**

De nombreuses essences locales présentent naturellement des qualités mécaniques identiques à certains bois exotiques : chêne, châtaignier, robinier faux acacia.

Pour un usage en extérieur, plusieurs traitements sans produits nocifs tels que la réticulation ou l'oléothermie transforment des essences courantes (peuplier, pin, frêne) en bois dur, résistant et imputrescible.

### **La réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'économie locale**

L'utilisation d'un bois local dans un ouvrage ou dans un bâtiment permet d'allier respect de l'environnement et développement économique local. En effet, plus la source de production sera proche de l'utilisateur, moins il sera consommé d'énergie, et moins il sera produit de gaz à effet de serre, en raison de distances de transport plus réduites. Avec son potentiel forestier, la région de Franche-Comté détient une source de création d'emploi non négligeable.

Dans la perspective de participer à la préservation des forêts en général et tropicales en particulier, plusieurs engagements internationaux, européens, nationaux et locaux ont été mis en place :

\* la Convention du 3 mars 1973 sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et ses annexes I, II et III ;

\* le Plan National de Lutte contre le Changement Climatique (PNLCC) de 2000, aussi appelé «Plan Climat» et ses actualisations successives 2004 et 2006 ;

\* la liste rouge des espèces menacées recensées par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) du 28 septembre 2000 ;

\* l'Accord Cadre Bois Construction Environnement du 28 mars 2001 ;

\* le Ministère de l'Environnement s'est engagé en avril 2002 à demander à l'administration de respecter l'environnement dans ses achats publics de produits en bois : *«Le gouvernement décide d'inscrire dans le code des marchés publics des critères assurant la mise en place pour les achats de l'État d'une politique d'approvisionnement durable qui donne la priorité, sur la question du bois, aux produits répondant à la certification FSC ou à des certifications équivalentes»* ;

\* la directive européenne 2004/18/Conseil européen relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services, en cours de transposition, encourageant également l'intégration de l'environnement dans les marchés publics ;

\* la certification PEFC de la gestion et de la vente du bois des forêts communales, mise en place dès 2004, dans le cadre de l'Agenda 21 de la Ville de Besançon ;

\* le plan d'action gouvernemental en faveur des forêts tropicales, en date du 7 avril 2004, qui fixe comme objectif que *«l'Etat et ses établissements publics n'achètent que des bois écocertifiés» selon le calendrier de «50 % en 2007 en vue d'atteindre 100 % en 2010»* ;

\* la loi constitutionnelle relative à la Charte de l'environnement, texte adopté le 28 février 2005 par le Parlement réuni en Congrès et promulgué le 1<sup>er</sup> mars 2005 par Jacques CHIRAC, Président de la République ;

\* la circulaire du Premier Ministre portant sur les moyens à mettre en œuvre dans les marchés publics de bois et produits dérivés pour promouvoir la gestion durable des forêts, en date du 5 avril 2005 ;

\* le Nouveau Code des Marchés Publics adopté par le décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006, notamment ses articles 14, 45 et 53 faisant référence au développement durable, aux critères environnementaux, aux certifications et aux labels.

**Prenant acte des ces conventions et engagements, il est donc proposé que la Ville de Besançon décide :**

\* de privilégier l'utilisation du matériau bois, qui présente un écobilan plus avantageux que d'autres matériaux (béton, aluminium), dans la construction,

\* de renoncer aux essences de bois menacées recensées

- en annexe I, II et III de la CITES

- sur la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature et à celles qui sont indispensables pour les populations locales en raison de leurs qualités alimentaires, pharmaceutiques ou socio-culturelles.

\* de demander, pour toute acquisition de bois pour le compte de travaux financés par la collectivité, une notice d'information relative à l'essence (nom scientifique et appellation commerciale), le pays d'origine, le mode d'exploitation forestière et les traitements subis par le bois. Ces informations s'appliquent à tous les intermédiaires mandatés dans la chaîne de construction des architectes aux entrepreneurs,

\* de privilégier l'utilisation de bois de proximité issu de forêts cultivées en ayant recours, le cas échéant, à un traitement écologique pour améliorer leur durabilité,

\* en cas d'utilisation de bois de proximité issu de forêts cultivées, de favoriser ceux issus de forêts dont la gestion durable est certifiée par un organisme indépendant,

\* d'exclure l'utilisation de bois exotiques (issus de forêts tropicales),

\* au cas exceptionnel qui devra être explicité, où du bois exotique serait indispensable, il devra être exclusivement certifié FSC ou équivalent. Son achat s'efforcera de privilégier un approvisionnement issu de forêts communautaires, dans des zones que les populations locales exploitent légalement et où elles détiennent l'usufruit exclusif des produits de la forêt,

\* d'informer ses salariés et les citoyens sur la nécessité absolue de protéger les forêts tropicales et boréales et sur leur responsabilité à cet égard, elle informe notamment les maîtres d'œuvre et les architectes dans le cadre de la procédure de délivrance du permis de construire,

\* de privilégier dans le cadre de ses approvisionnements en papeterie, des papiers (ou produits), répondant aux exigences de l'écolabel européen ou équivalentes,

\* de s'engager dans une démarche de réduction de sa consommation de papier en privilégiant notamment :

- la reproduction des documents en recto-verso
- la réutilisation de feuilles déjà imprimées sur une face pour les épreuves de brouillon,
- l'utilisation de marges, d'interlignes et de polices raisonnables,
- l'utilisation de conteneurs dédiés au recyclage du papier et installés dans les services, par les salariés,
- la dématérialisation et la numérisation des flux internes de documents administratifs.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette résolution relative à l'achat public de bois et produits dérivés pour la collectivité et sa mise en œuvre.

**«M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN :** Je n'ai pas compris de la part d'un Conseiller Municipal écologiste qu'on ait finalement une page qui est très très bien, c'est la dernière, mais les trois premières, j'ai trouvé que c'était un peu du gaspillage de papier. Sur le fonds, le rôle de la forêt, la déforestation, les atouts écologiques du bois, la préservation, les substituts, tout le monde est entièrement d'accord, il n'y a pas un Bisontin à convaincre de l'utilité de tout cela, qu'il soit de droite ou de gauche, je rassure tout de suite. En page 3, est évoquée la convention du 3 mars 1973, puis le plan national de lutte contre le changement climatique, tout un énoncé d'accords, de directives, de circulaires...

**M. LE MAIRE :** C'est à titre d'informations.

**M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN :** Tu sais à quoi cela correspond ?

**M. LE MAIRE :** Non mais je fais confiance à Benoît CYPRIANI. Vous nous reprochez souvent de ne pas être précis, tu as là des informations, après tu en fais ce que tu veux.

**M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN :** Ce n'est pas une question de précision. Jean, je te conseille de bien réviser ton plan de certification PEFC parce que tu as une interrogation tout de suite derrière.

**M. LE MAIRE :** Il y a deux écuries maintenant ? Je sais vous n'êtes plus dans le même groupe.

**M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN :** Oui, le bruit court.

Deuxième observation, au niveau de la ville, j'ai été quand même surpris que nos amis écologistes n'aient pas fait certaines propositions purement pratiques. Quand je vois que dans notre boîte aux lettres municipale, on reçoit énormément de documents, certains qu'on n'a jamais demandé comme des

rapports de commissions dont on ne fait pas partie, on avait signalé au début du mandat d'ailleurs qu'on ne voulait plus recevoir les rapports de commissions sauf si on le demandait. On a énormément de choses dans notre boîte aux lettres personnelle sous enveloppes. Franchement, c'est dans notre boîte à la Mairie, il n'y a rien à cacher mises à part peut-être certaines choses exceptionnelles. Des documents qui arrivent, une lettre sous une enveloppe, ça ne sert strictement à rien. De plus, les enveloppes sont en papier ultra blanc ; à votre place je pousserais un petit peu pour qu'on utilise du papier recyclé, car que l'enveloppe soit blanche ou jaune, ça n'a aucune importance. Par ailleurs, on reçoit des organismes proches de la Mairie des plaquettes qui dans certains cas sont relativement luxueuses. Je ne veux pas dénoncer celle de l'air mais elle me paraît quand même un petit peu luxueuse. Il faut une piqure aussi Jean-Louis.

**M. LE MAIRE :** Sur le fond, Jean-Paul, je pense que tu n'as pas tort. On n'avait pas dit qu'on n'enverrait plus tout ça ? On pourrait demander qui souhaite recevoir les documents papier.

**M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN :** Cette plaquette est superbe mais c'est peut-être un peu luxueux quand même. Il y en a une qui est plus luxueuse que cela...

**M. LE MAIRE :** Si certains candidats aux législatives avaient été écoutés, on aurait gagné du temps et de l'argent.

**M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN :** Dernier point puisqu'il faut du bois, vous avez dit tout à l'heure que vous aviez renouvelé un certain nombre de bureaux durant le mandat. Avez-vous acheté des bureaux tout en bois, piètement et plateau bois ? Ceux que vous avez achetés, ont-ils des piètements métalliques et des plateaux en colle et en sciure. On ne fait pas deux poids, deux mesures.

**M. LE MAIRE :** En fait, je suis d'accord avec toi. Pour la dématérialisation, ça s'appelle comme ça, des envois, c'est en train de se faire.

**M. Benoît CYPRIANI :** Je vais rappeler à M. RENOUD-GRAPPIN qu'un agenda 21 a été voté en novembre et que cet agenda 21 comprend un certain nombre d'actions, ce qui veut dire que jusqu'à présent ces actions n'étaient pas réalisées, donc effectivement il y a du travail à faire. Ce que vous avez dit sur l'achat de matériel de bureau, je suis tout à fait d'accord avec vous. On essaie actuellement d'obtenir que les bureaux soient achetés avec le label NF environnement, ça risque de progresser mais on a certaines difficultés, je dois le reconnaître et cela fait partie de l'évolution de l'ensemble des mentalités, tâche principale de l'agenda 21.

Concernant la longueur du texte, je veux bien. Si vous savez tout ça c'est très bien. Je fais une interrogation orale : est-ce que vous savez...

**M. LE MAIRE :** Non, attendez je vais vous rappeler un peu à l'ordre quand même. Nous sommes au Conseil Municipal, on arrête de jouer maintenant, on traite les dossiers.

**M. Benoît CYPRIANI :** Non mais je n'en ai pas pour longtemps.

**M. LE MAIRE :** Non, on ne fait pas d'interrogation, il y a déjà assez de Jean ROSSELOT qui met des notes. Finis ton intervention.

**M. Benoît CYPRIANI :** Il disparaît chaque heure l'équivalent de la forêt de Chailluz et ça je ne suis pas sûr que tout le monde le sache.

**M. LE MAIRE :** Mais on le sait Benoît. C'est écrit dans le rapport, c'est très bien.

**M. Benoît CYPRIANI :** Alors je vais faire comme M. LAMBERT.

**M. LE MAIRE :** Vas-y, si tu veux.

**M. Benoît CYPRIANI :** Je voudrais terminer quand même. Le gros intérêt de cette délibération, c'est d'abord de montrer que le Maire, et l'ensemble du Conseil Municipal, sont prêts à ce que les mentalités changent y compris dans l'achat du papier recyclé et dans son utilisation. Cela a jusqu'à présent mis du temps à évoluer mais cette année enfin le papier recyclé est dans le marché et ça va avancer maintenant beaucoup plus rapidement. Sur l'envoi des documents papier, vous avez raison on peut les réduire encore mais le principal intérêt de cette délibération c'est l'aspect exemplaire. Si la Ville s'engage à être exemplaire sur l'utilisation du bois et de ses dérivés, elle pourra ensuite en faire communication. Au niveau de l'utilisation du bois exotique, à part certains chantiers où beaucoup ont été consommés, dans l'ensemble on en consomme peu. Par contre il s'en consomme beaucoup au niveau de la Ville, dans les jardineries, dans les mobiliers de jardin et vendu à prix défiant toute concurrence. C'est beaucoup moins cher que le bois local et la Ville devra maintenant faire de la communication pour montrer que l'utilisation de ce bois exotique est très dangereuse. Si tout le monde connaît le contenu de cette délibération ici, ce n'est pas le cas pour l'ensemble de la population. Quand vous allez boire l'apéritif chez vos amis et qu'il y a du bois en teck comme mobilier, dites-leur et si chacun le dit ça aura un effet important.

**M. LE MAIRE :** On te remercie. Vous parlez beaucoup d'environnement, je vous rappelle qu'ici nous consommons plusieurs KW et que chaque minute supplémentaire et inutile, on consomme de l'énergie.

**M. Benoît CYPRIANI :** Je ne pensais pas m'exprimer de façon inutile.

**M. Jean ROSSELOT :** Comme les trois quarts de l'électricité sont nucléaires, je ne vais pas revenir à un certain grand débat, Benoît et Jean-Paul sont les deux arbres qui cachent la forêt d'un grand consensus.

**M. LE MAIRE :** Très bien.

**M. Jean ROSSELOT :** C'est peut-être un peu long mais je n'ai pas été mécontent de retrouver la charte de l'environnement, c'est passé assez inaperçu, c'est bien de le rappeler. Je n'ai pas pensé tout à l'heure à propos du mot richesse mais je voudrais dire à Éric ALAUZET qu'en effet j'inclus dans le mot richesse la réorientation des filières, notamment en ce qui concerne le bois exotique, travailler sur notre bois ou bien on l'avait dit en ce qui concerne les déchets, réinventer des filières de conditionnement puisque c'est un des axes sur lequel l'Agglomération va peser maintenant, de conditionnement d'emballages, etc. Pour moi ce sont de nouvelles richesses aussi, on est bien d'accord.

**M. LE MAIRE :** On est d'accord, Jean mais crois-tu que ce que tu viens de dire a rajouté au débat ?

**M. Jean ROSSELOT :** Cela a un petit peu aplani mon intervention un peu brutale vis-à-vis de Jean-Paul, c'est tout.

**M. LE MAIRE :** Ça a montré que vous étiez deux groupes différents.

**M. Michel JOSSE :** Je vais être très bref, page 3 notre ami CYPRIANI dit «l'utilisation d'un bois local», naturellement il faut rajouter à prix égal parce que dans les forêts d'Europe de l'Ouest on touche des prix nettement moins chers alors si c'est pour faire des dépenses supplémentaires, il faut donc revoir».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve cette résolution.

*Récépissé préfectoral du 22 juin 2007.*